

# PV du Conseil Municipal

Lundi 06 novembre 2023 – salle du conseil

à 18h30 - No 2023-08

|            |   |                                     |  |
|------------|---|-------------------------------------|--|
| Présidence | Isabelle HENNIQUAU, maire               |                                     |  |
| Présents   | Jules BUREL – adjoint                   | Lucie RISSE-MICHON– adjoint         | Julien FOURNIER – adjoint                                |
|            | Sven BEHRENDT                           |                                     | Michel GAUDE   |
|            | David LOPES                             | Monika NETELENBOS                   | Jean-Vincent PICHER                                      |
|            |   | Louis WALCKIERS                     |  |
| Excusé(s)  | Benoît BOURGADE (pouvoir à Jules BUREL) | Julie GEILLON pouvoir à David LOPES | Jean-Vincent PICHER (pouvoir à Marie-Christine SCARBOLO) |
|            |   |                                     |  |
| Quorum     | 8                                       |                                     |  |

## Ordre du jour

|     |   |   |
|-----|---|---|
| 0   | Approbation du PV 2023-06 du 02 octobre 2023 .....  | 2 |
| 1   | Urbanisme.....  | 2 |
| 1.1 | Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits .....  | 2 |
| 2   | Travaux.....  | 2 |
| 2.1 | Point sur les travaux et projet en cours.....   | 2 |
| 3   | Finance.....  | 3 |
| 3.1 | Changement de norme comptable ( <i>Délibération 2023-11-01</i> ).....   | 3 |
| 3.2 | Ancienne Douane : charges locatives ( <i>Délibération 2023-11-02</i> ) .....  | 4 |
| 3.3 | Ancienne Douane : régularisation des charges ( <i>Délibération 2023-11-03</i> ).....  | 4 |
| 4   | Conseil et Commissions Communautaires.....  | 4 |
| 4.1 | Rapport annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) pour l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. .... | 4 |
| 4.2 | Commissions.....  | 4 |
| 5   | Divers .....  | 5 |

## 0 Approbation du PV 2023-06 du 02 octobre 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité.

## 1 Urbanisme

### 1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

| DATE RECEPTION | DOSSIER   | DEMANDEUR         | OBJET  | ENVOI ADS AGGLO<br>DECISION                      |
|----------------|-----------|-------------------|--|--|
| 29/08/2023     | DP23B0021 | GOLLOGLY Laragh   | Fermeture de carport et transformation de pièce de stockage en pièce habitable | 04/09/2023<br><b>FAVORABLE AU<br/>9/10/2023</b>  |
| 19/09/2023     | DP23B0022 | MAECHLER Valérie  | Ajout de fenêtre de toit + changement porte de garage                          | 19/09/2023<br><b>FAVORABLE AU<br/>2/10/2023</b>  |
| 26/09/2023     | DP23B0023 | RISSE Claude      | Pose d'un algeco   | 26/09/2023<br><b>FAVORABLE AU<br/>16/10/2023</b> |
| 02/10/2023     | DP23B0024 | HENNIQUAU Laurent | Couverture de terrasse à lames orientables                                     | 2/10/2023<br><b>FAVORABLE AU<br/>11/10/2023</b>  |

## 2 Travaux

### 2.1 Point sur les travaux et projet en cours

Ecole, pompe à chaleur : suite à un problème du constructeur, la PAC n'a pas pu être installée et mise en fonction pour cette rentrée. Des chauffages d'appoint ont été installés dans les classes dans l'attente de la mise en route de la pompe à chaleur.

Le technicien de la société nous a confirmé son intervention le 13 novembre pour finaliser l'installation et lancer la PAC.

Mme Le maire rappelle, que c'est un gros dossier qui arrive à bout touchant. Tout a été fait pour contracter avec des entreprises locales et du matériel fabriqué en France. Elle remercie M. Walckiers pour son engagement et son aide sur ce dossier.

Conteneurs enterrés espace Paul Bonneau : l'installation est en cours de finalisation. Un badge sera nécessaire pour l'accès au conteneur des déchets ménagers, les conteneurs de tri sélectif restent en libre accès.

Abri bus : des familles ont interpellé des élus sur la possibilité d'avoir un abri de bus devant la mairie. Un projet est lancé pour la création d'un abri pratique pour nos jeunes qui attendent le bus scolaire. Des demandes de devis sont en cours.

Intempéries : Aucun dégât n'est à signaler sur la commune. Madame le Maire remercie les agents techniques pour leur travail et l'entretien régulier sur la voirie (nettoyage des bouches, ...).

### 3.1 Changement de norme comptable (Délibération 2023-11-01)

Madame le Maire expose :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et commune). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M 14 soit pour la commune de SAUVERNY son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024. Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Sur le rapport de Madame Le Maire,

VU l'article L 2121-29 du CGCT,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

CONSIDERANT que cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la Commune de SAUVERNY

CONSIDERANT l'avis favorable du comptable public en date du 03/11/2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la commune de SAUVERNY,
- Adopte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 Abrégé à compter du 1er janvier 2024,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 3.2 Ancienne Douane : charges locatives (Délibération 2023-11-02)

Madame le Maire présente l'état des charges pour la période du 1.11.2022 au 31.10.2023 pour le bâtiment de l'ancienne Douane.

Elle rappelle la signature du bail emphytéotique avec l'Accueil Gessien en date du 4 février 2021. Elle précise qu'il convient de facturer une partie de ces charges à l'Accueil Gessien.

En ce qui concerne l'appartement du premier et second étage du bâtiment de l'ancienne douane le montant total de charges générales à imputer au locataire s'élève à 2 031.52€

Pour la partie rez de chaussée, le montant total des charges à refacturer s'élève à 473.80€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- Que pour la période du 1.11.2023 au 31.10.2024 la provision pour charges sera fixée à 190€ par mois pour le locataire de l'appartement du premier et second étage.
- Approuve la refacturation à l'Accueil Gessien pour un montant de 473.80€

### 3.3 Ancienne Douane : régularisation des charges (Délibération 2023-11-03)

Mme le Maire rappelle les délibérations N° D2022-12-05 du 05 décembre 2022 détaillant la provision pour charges du 1.11.2022 au 31.10.2023 puis la délibération N° D2023-11-02 du 06 novembre 2023 détaillant le total des charges générales réelles à imputer au locataire du bâtiment de l'ancienne douane, pour la période du 1.11.2022 au 31.10.2023 ainsi que celles à imputer à l'Accueil Gessien.

Pour le locataire du premier et second étage,

Compte-tenu des charges prévisionnelles imputées sur les loyers du 1.11.2022 au 31.10.2023 et des charges locatives réelles, la régularisation suivante sera effectuée :

| Locataire | Surf. Logement (SF) | Total charges prélevées | Total charges réelles | Total à régulariser (TAR) |
|-----------|---------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------------|
|           | 147 m <sup>2</sup>  | 2 400.00 €              | 2 031.52 €            | -368.48 €                 |

Pour la partie rez de chaussée, le montant total des charges à refacturer s'élève à 473.80€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la régularisation des charges.

## 4 Conseil et Commissions Communautaires

### 4.1 Rapport annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) pour l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Ce document n'appelle pas de commentaires et de remarques

### 4.2 Commissions.

#### Déplacement :

- Transport à la demande dynamique : une nouvelle tarification est en cours de discussion, l'objectif étant de ne pas appliquer une évolution importante de tarif pour maintenir l'attractivité du service. La ligne 814 supprimée cette fin d'année sera remplacé par un transport à la demande. La réservation se fera via une application. Ce type de transport à la demande fonctionne déjà dans le Sud Gessien.

- BHNS St Genis – Meyrin : il fait l'objet d'une enquête publique (projet de la porte de France).
- Schéma cyclable : après une 1<sup>ère</sup> phase de consultation des communes, la 2<sup>ème</sup> phase est lancée avec une consultation des habitants. Madame le Maire encourage chacun à répondre à cette enquête, il est important de donner son avis quand on le demande.
- Navette hivernale TGV Bellegarde – Mijoux : mise en en place en 2003, sa fréquentation est en forte baisse. Elle devrait être encore maintenue cette année.
- Liaison Piétons Cycles : ce projet est toujours en cours, des problèmes techniques doivent être réglés avec quelques communes.

Cadre de vie :

- Déchèterie : 1<sup>er</sup> bilan du contrôle d'accès des déchèteries (badge) qui a permis de suivre la fréquentation des déchèteries par jour et par heure. Une réflexion sera faite sur les infrastructures déjà construites et futures. Cela donne également une indication sur les badges qui ne sont pas utilisés pour le dépôt des déchets ménagers.
- GVD : Mme Henniquau rappelle qu'il n'y a pas de système idéal pour nos déchets. La redevance incitative a fait baisser le nombre de déchets incinérés.  
Les services de l'agglo sont bien conscients des incivilités que subissent les communes à proximité des points de collectes. Les communes sont chargées de ramasser les déchets sauvages, une indemnisation est versée par l'agglo.

Zone de la Poterie à Ferney : M. Burel informe que le promoteur s'est retiré. D'autres projets devraient être proposés et d'autres promoteurs seront sollicités.

## 5 Divers

Bulletin municipal : les associations ont été sollicitées pour contribuer aux articles il y a un peu plus d'une semaine avec une date butoir au 20 novembre.

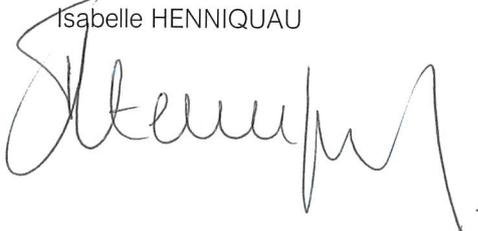
Visite de la sénatrice, Florence BLATRIX CONTAT le vendredi 17 novembre à 16h00 en mairie. Les conseillers municipaux sont invités à participer pour ceux qui sont disponibles.

Agenda :

11 novembre : cérémonie à 10h00.  
 12 novembre : cross, la Foulée de Versonnex  
 18 novembre : bal des pompiers  
 25 novembre : théâtre à Sauverny du ¼ gessien  
 3 décembre : concert à l'église  
 9 décembre : repas des aînés  
 13 décembre : marché d'hiver à 18h00

Séance levée à 19h15 prochain conseil municipal le lundi 04 décembre 2023 à 18h30.

Le Maire  
Isabelle HENNIQUAU



Le Secrétaire de séance  
Lucie RISSE-MICHON

